



**HAL**  
open science

## Grade Master - Culture musicale

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Culture musicale. 2014, Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon. hceres-02041919

**HAL Id: hceres-02041919**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041919v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation :  
Formation conduisant à un diplôme  
conférant le grade de master



Diplôme de deuxième cycle supérieur  
*Culture musicale*

Conservatoire national supérieur  
de musique et de danse de Lyon

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon - CNSMD de Lyon  
3 quai Chauveau - F-69005 Lyon

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation du diplôme

Le diplôme de deuxième cycle supérieur *Culture musicale* figure parmi les parcours de 2<sup>ème</sup> cycle du Conservatoire national supérieur de musique et de danse (CNSMD) de Lyon et confère le grade de master. Accessible aux étudiants ayant ou non accompli un 1<sup>er</sup> cycle au CNSMD de Lyon, ce cursus se distingue de l'offre en musicologie généralement présentée par les universités par les relations étroites qui y sont tissées avec les autres formations du CNSMD grâce à un système de mutualisation. Cette singularité n'isole cependant pas la formation *Culture musicale* du tissu universitaire lyonnais. Placée sous la responsabilité d'un chef de département à la tête d'une équipe pédagogique étoffée, la formation *Culture musicale* 2<sup>ème</sup> cycle permet d'approfondir un large ensemble de domaines relevant de la musicologie. Destinée à familiariser les étudiants aux techniques de la recherche, cette formation permet également des ouvertures vers différents métiers de la musique en adossant la formation à des conventions avec des acteurs du monde culturel.

## Synthèse de l'évaluation

### Evaluation réalisée en 2013-2014

- Appréciation globale :

#### Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation *Culture musicale* offre un large éventail de cours aux étudiants. Ils se familiarisent avec les principales sous-disciplines de la musicologie (histoire, ethnomusicologie, analyse) tout en profitant de la richesse du CNSMD de Lyon pour bénéficier de cours rarement présents dans les autres formations de master (orchestration) sans négliger des domaines plus généraux (histoire de l'art, politiques culturelles, langues). Au terme de deux années d'études, chaque étudiant présente un mémoire de recherche piloté par un professeur référant et rédigé en se fondant sur un cahier des charges clair et précis. Des stages permettent de se familiariser avec les structures de production musicale ouvrant ainsi une fenêtre sur le monde professionnel.

Si l'intitulé « Culture musicale » demeure difficile à appréhender, les objectifs de la formation sont clairement identifiés : fournir les outils nécessaires à un étudiant qui se destinerait à occuper des emplois de niveau cadre supérieur dans les métiers de la culture musicale, mais aussi dans l'enseignement, dans des centres de ressources spécialisés, voire même dans des secteurs plus larges comme la communication ou les relations publiques. Cet éventail d'ouvertures professionnelles justifie l'équilibre entre compétences disciplinaires, sensibilisation à des disciplines d'ouverture, y compris les langues, techniques de recherche et expérience professionnelle par un stage.

Cet ensemble fait l'objet d'une maquette précisément articulée qui permet de distinguer les deux années de formation en réservant les espaces nécessaires à la réalisation de travaux personnels. L'étudiant peut revendiquer une connaissance approfondie des domaines de l'analyse, de l'écriture, de l'ethnomusicologie, de l'histoire de la musique. Il est capable de mener un travail de recherche, notamment par le biais du mémoire et de le présenter à l'écrit et à l'oral. Il possède de bonnes connaissances en orchestration, en histoire des théories de l'analyse, en histoire des arts et en politiques culturelles. Il pratique la musique (instrumentale ou vocale) et au moins une langue étrangère.

## Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Un souci réel de structuration de la recherche existe depuis peu et se construit en lien avec l'environnement lyonnais de l'enseignement supérieur. Il répond en cela à une recommandation précédemment formulée. Ce souci se traduit par la présence d'un directeur de la recherche expérimenté, la mise en place d'un conseil scientifique extérieur et la construction de liens avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du bassin lyonnais. Même s'il est encore difficile d'en mesurer la nature précise, ces liens permettront dans le futur d'adosser le master à une réelle dynamique de recherche portée par des laboratoires établis. Un conseil de la recherche a déjà œuvré dans ce sens. Pour autant, l'activité recherche des membres de l'équipe pédagogique reste difficilement mesurable selon les critères habituellement utilisés par l'Aeres (pas d'appartenance à une équipe de recherche labélisée, pas de liste de publications organisée).

Le CNSMD de Lyon occupe une place de choix dans le paysage socio-économico-culturel. La formation *Culture musicale* bénéficie ainsi de conventions passées avec des établissements, des festivals, des maisons d'opéra. La 5<sup>ème</sup> année offre des mises en situation sur le terrain. La politique des stages, bien que récente, permet à l'étudiant l'acquisition de compétences préprofessionnelles notamment au Festival et à l'opéra de Montpellier ainsi qu'à l'opéra de Lyon. L'étudiant est également amené à s'exprimer en public lors de séminaires de recherche (6 à 8 par an) et de colloques interdisciplinaires.

## Insertion professionnelle et poursuite d'études

L'enquête d'insertion professionnelle ne concerne que quatre étudiants inscrits en 2<sup>ème</sup> cycle de 2010 à 2012. Ils ont visiblement trouvé un mode d'insertion ou dans un cas poursuivi vers des études doctorales. Les quatre étudiants inscrits en 2<sup>ème</sup> cycle de 2010 à 2012 ont tous validé leur diplôme et se sont professionnellement insérés. Un étudiant a poursuivi ses études en doctorat. Même si tous les étudiants ont répondu à l'enquête, ces bons résultats ne permettent pas de tirer des conclusions : trop peu d'années enquêtées, nombre très réduit d'étudiants, nature même de la formation qui suppose une forte détermination à mener à bien le cursus de la part des étudiants sélectionnés.

## Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est constituée d'un chef de département, de huit professeurs, de trois professeurs associés, d'intervenants du CNSMD de Lyon et d'ailleurs, et de tuteurs. Le département est en lien direct avec le directeur du conservatoire, le directeur des études musicales et le directeur de la recherche. Un réel souci de structuration des responsabilités et de suivi des étudiants transparaît dans le mode de pilotage. Un conseil pédagogique effectue une évaluation des formations. Il n'y a cependant pas d'évaluation des enseignements par les étudiants. L'évaluation permanente des formations est effectuée par le directeur et le conseil pédagogique (composé pour partie de représentants des étudiants). L'avis du conseil pédagogique sur le règlement des études est donné chaque semestre avec sa représentation au conseil d'administration. Il n'y a donc pas réellement d'évaluation des enseignements, ni de conseil de perfectionnement qui pourrait notamment permettre la rencontre de l'équipe pédagogique avec des représentants extérieurs à l'établissement (y compris d'anciens étudiants).

- Points forts :
  - Le programme d'études qui favorise les échanges entre tous les étudiants du 2<sup>ème</sup> cycle du CNSMD de Lyon.
  - L'intégration progressive dans le riche tissu universitaire de Lyon et le souci réel de construire un programme performant (conseil scientifique, direction de la recherche).
  - Des stages et des manifestations publiques familiarisant les étudiants avec les univers professionnels.
  
- Points faibles :
  - L'intitulé du diplôme, mais aussi la conception globale de la formation distinguent certes cette formation des autres, mais la rendent difficilement lisible en dehors de la France.
  - La faible attractivité de la formation et le nombre réduit d'étudiants qui en découle.
  - L'absence d'un réel laboratoire de recherche d'adossement, pourtant indispensable pour les formations de master.
  - Les confusions dans le dossier qui mêle des informations concernant le 2<sup>ème</sup> cycle et le 3<sup>ème</sup> cycle.
  - L'absence d'évaluation des enseignements par les étudiants et d'une réelle autoévaluation selon les usages maintenant acceptés dans l'enseignement supérieur.

- Recommandations pour l'établissement :

Dans le paysage de l'enseignement supérieur français, la présence d'une formation de 2<sup>ème</sup> cycle en *Culture musicale* pose certains problèmes : la visibilité, l'adossement à la recherche, la singularité, l'attractivité, le devenir des étudiants. Il serait utile de se pencher sur les expériences menées à l'étranger afin de penser la formation dans la singularité de son lieu. Se défaire d'une vision de la musicologie qui ne répond certainement pas aux attentes de la musicologie internationale, intensifier les liens avec les acteurs de la musicologie à Lyon (universités, grandes écoles), associer les enseignants à un laboratoire de recherche déjà établi constituent des pistes à explorer. En ce sens, la mise en place notamment d'un conseil de perfectionnement comme réel outil de pilotage mériterait d'être rapidement considéré.

La réputation du CNSMD de Lyon, la position enviable de Lyon, la richesse des ressources locales devraient ainsi permettre de tisser des liens avec d'autres formations musicologiques en Europe et insuffler une dynamique nouvelle à cette formation.



# Observations de l'établissement

**Observations du CNSMD de Lyon concernant le rapport du comité d'expert de l'AERES évaluant la formation conduisant à un diplôme valant grade de master.**

**CULTURE MUSICALE**

• Points forts :

- Le programme d'études qui favorise les échanges entre tous les étudiants du 2ème cycle du CNSMD de Lyon.
- L'intégration progressive dans le riche tissu universitaire de Lyon et le souci réel de construire un programme performant (conseil scientifique, direction de la recherche).
- Des stages et des manifestations publiques familiarisant les étudiants avec les univers professionnels.

• Points faibles :

- L'intitulé du diplôme, mais aussi la conception globale de la formation distinguent certes cette formation des autres, mais la rendent difficilement lisible en dehors de la France.

Pour éclairer les observations qui suivent, il semble nécessaire de rappeler la distinction entre :

- d'une part la notion de Département de culture musicale, regroupant l'ensemble des enseignements de disciplines culturelles et théoriques, disciplines associées ou en soutien, complémentaires aussi et irriguant –surtout au titre de l'UE4- les cursus des disciplines principales,

- et d'autre part la discipline principale « Culture Musicale », qui s'est nourrie et construite grâce aux compétences réunies au CNSMD autour de la question fondamentale -et historique- de la formation culturelle de l'étudiant.

- La formation spécialisée Culture Musicale dispensée au CNSMD de Lyon diffère d'une formation universitaire en musicologie sur de nombreux points, d'ailleurs fort bien mentionnés dans le rapport. Notamment, compte tenu du statut de grande école du CNSMD, la formation met un accent particulier sur les aspects professionnels de la culture musicale, aspect pas ou peu développé dans un cursus traditionnel de musicologie. La proximité des étudiants de culture et des étudiants interprètes ou compositeurs, avec toutes les interactions pratiques induites, est un autre marqueur de la spécificité de cette formation.

- Par ailleurs, l'enseignement dans le cadre des établissements spécialisés labélisés par le Ministère de la Culture (CRR, CRD...) nécessite l'obtention d'un diplôme spécifique (Certificat d'Aptitude – CA) ; Celui-ci est délivré par la FDCA au CNSMD de Lyon et il convient, dans la mesure où l'enseignement est un débouché potentiel des étudiants en master, de ne pas s'éloigner des critères de sélections de cette formation diplômante. Cette formation délivrant un CA de culture musicale, terminologie du Ministère de la Culture, et les étudiants devant détenir un diplôme de la discipline dans laquelle ils se présentent pour prétendre à l'obtention du CA, modifier l'appellation en « musicologie » serait prendre le risque de priver les étudiants du CNSMD de Lyon d'un débouché professionnel important et légitime.

- Concernant la lisibilité à l'international, il convient de souligner que, si le terme culture musicale est assez spécifiquement français, cela n'empêche pas d'avoir tous les ans des demandes d'étudiants étrangers pour bénéficier de l'enseignement de ce département dans le cadre des échanges Erasmus (même si c'est en petit nombre en effet, compte tenu de la jeunesse de cette formation). De même, la mobilité des professeurs, toujours dans le cadre Erasmus, a permis d'ores et déjà de créer des relations et d'accueillir des enseignants venant d'Estonie, de Slovaquie, et d'Allemagne.

- Ce point étant toutefois important, le chef du département se propose de réfléchir aux modes d'action qui permettront à cette formation d'être mieux identifiée et connue à l'international

(échanges et rencontres avec les homologues, publicité forte sous la forme de plaquettes d'information, invitation de personnalités étrangères pour des jurys ou des interventions dans le cadre de séminaires...)

• La faible attractivité de la formation et le nombre réduit d'étudiants qui en découle.

- Ce point mérite d'être tempéré, particulièrement en regard du dernier concours et recrutement. Le faible nombre d'étudiants ayant depuis la création de ce département intégré ce cursus est une réalité, dont les données sont en voie d'évolution, mais lié aussi à l'exigence qui inspire le recrutement. Suite à une information ciblée auprès de l'association des professeurs de culture musicale (APCM), dont le président nouvellement élu est membre de l'équipe des professeurs du département de culture musicale, quatre nouveaux et remarquables étudiants viennent d'intégrer la formation, ce qui fait passer les effectifs à 9 étudiants (pour une classe dont la capacité potentielle est aujourd'hui de 10 à 12 étudiants).

- Par ailleurs, il convient de souligner que le suivi individuel des étudiants, notamment pour leurs travaux à vocation professionnelle, empêchera mécaniquement le nombre d'étudiants de croître au delà d'une certaine limite (entre 15 et 20 étudiants au total sur les trois cycles).

- Il convient également de remarquer, même si le recul nécessaire fait encore défaut, que le bassin de recrutement des étudiants s'est considérablement étendu, passant de la Région Rhône-Alpes pour les premières années, à une diversité géographique large (candidats venant d'Alsace, de Basse Normandie, de la région PACA, et aussi du CNSMDP pour l'entrée en cycle II).

- Enfin, il est évident que la difficulté relative de l'attractivité relevée dans le rapport est en grande partie due à une faible visibilité. Fort de cela, le département peut d'ores et déjà envisager une meilleure communication, sous la forme d'une meilleure visibilité sur le site du CNSMDL, mais aussi par l'information régulière des acteurs de l'enseignement initial (via notamment l'APCM), et par une information spécifique en direction des partenaires internationaux du CNSMDL (AEC, partenaires CoPeCo etc.).

• L'absence d'un réel laboratoire de recherche d'adossement, pourtant indispensable pour les formations de master.

- Si la formation master de culture musicale n'est pas actuellement adossée à un laboratoire de recherche à proprement parler, il n'en demeure pas moins vrai que l'élément recherche est très présent dans ce département. Sur le plan individuel, rappelons simplement les travaux de plusieurs des enseignants sous forme de publications, notamment au récent ouvrage collectif « Théories de la composition musicale au XX<sup>e</sup> siècle », sous la direction scientifique de Nicolas Donin et Laurent Feneyrou.

- Le département de culture musicale organise également, depuis 2011 et selon un rythme biennal toutes les années impaires, un colloque international, moment fort de rencontre entre la recherche et les aspects concrets de la pratique musicale. Pour rappel, le premier colloque organisé en 2011 avait pour thématique « une musique française après 1945 ? », le deuxième, organisé en 2013 « musique et danse, l'art de la rencontre ». Le prochain colloque, au printemps 2015, portera sur les politiques culturelles dans la région de Lyon entre le Front Populaire et la fin de la Quatrième République.

- Par ailleurs, le partenariat du CNSMDL avec quatre autres grandes écoles lyonnaises (ENS, Sciences-Po Lyon, Ecole centrale et Vet-Agro) a permis d'initier le fonctionnement des « labo-junior » réunissant une petite équipe d'étudiants de ces cinq établissements autour d'un sujet de recherche spécifique. Plusieurs labos ont ainsi été constitués dans l'optique du prochain colloque 2015.

- Le rapport souligne, page 3 §1, que « l'activité recherche des membres de l'équipe pédagogique reste difficilement mesurable selon les critères habituellement utilisés par l'Aeres (pas d'appartenance à une équipe de recherche labélisée, pas de liste de publications organisée) ».

L'adossement à une équipe de recherche labélisée reste en effet, malgré la présence réelle d'une pratique de la recherche au sein de l'équipe, à construire. Ce premier point soulevé incite, nous semble-t-il, à réfléchir à la création d'un laboratoire de recherche au sein du CHEL(s), de part la spécificité du statut de grande école du CNSMD de Lyon. La mise en place dès l'an prochain d'un master commun sur la thématique « Décision, complexité et risques », peut être comprise comme une première étape d'une mise en pratique commune.

- La publication d'une liste des travaux de recherche ne doit pas poser de difficultés particulières, et peut être mise en place très simplement dès l'année universitaire prochaine.

- Les confusions dans le dossier qui mêle des informations concernant le 2ème cycle et le 3ème cycle.

- Une relecture approfondie du dossier présenté à l'AERES mentionne en effet, dans la présentation générale de l'établissement, l'existence de trois cycles.

- En revanche, il n'est pas du tout fait mention du troisième cycle dans la partie de dossier spécifiquement consacré au master de culture musicale.

- L'absence d'évaluation des enseignements par les étudiants et d'une réelle autoévaluation selon les usages maintenant acceptés dans l'enseignement supérieur.

- La procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants est effectivement nouvelle pour le CNSMD de Lyon, existant toutefois de manière informelle. Il nous incombe de réfléchir et de mettre en place les conditions formelles de cette évaluation.

- Recommandations pour l'établissement :

Dans le paysage de l'enseignement supérieur français, la présence d'une formation de 2ème cycle en *Culture musicale* pose certains problèmes: la visibilité, l'adossement à la recherche, la singularité, l'attractivité, le devenir des étudiants. Il serait utile de se pencher sur les expériences menées à l'étranger afin de penser la formation dans la singularité de son lieu. Se défaire d'une vision de la musicologie qui ne répond certainement pas aux attentes de la musicologie internationale, intensifier les liens avec les acteurs de la musicologie à Lyon (universités, grandes écoles), associer les enseignants à un laboratoire de recherche déjà établi constituent des pistes à explorer. En ce sens, la mise en place notamment d'un conseil de perfectionnement comme réel outil de pilotage mériterait d'être rapidement considéré.

La réputation du CNSMD de Lyon, la position enviable de Lyon, la richesse des ressources locales devraient ainsi permettre de tisser des liens avec d'autres formations musicologiques en Europe et insuffler une dynamique nouvelle à une formation.

- Il est essentiel de rappeler que le cursus de Culture musicale répond directement au libellé du CA du même nom initié par le Ministère de la Culture et de la communication en 1987. Distinct de la formation musicologique assurée par l'université, le département offre en particulier des spécialisations originales tel le cours transversal d'« Art et société » et, au-delà de l'analyse appliquée, des formations spécialisées à l'« Analyse des musiques des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles », ainsi qu'un cours consacré aux « Bases scientifiques des techniques nouvelles ».

Il importe que cet enseignement, unique dans l'enseignement supérieur des conservatoires français; puisse s'affirmer et se singulariser afin d'affirmer sa position.

Le Directeur



**Géry Moutier**

**Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon**

3 quai Chauveau, C.P. 120, F-69266 Lyon cedex 09

tél. 33 (0)4 72 19 26 26 - fax. 33 (0)4 72 19 26 00

www.cnsmd-lyon.fr